

# 8<sup>e</sup> Tournoi d'Oz le BAD

## Règlement Particulier

*Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).*

### Article 1 : Généralités

- 1.1. Le tournoi est autorisé sous le numéro ..... Il se déroule les **samedi 19 et dimanche 20 octobre 2024** au Gymnase Jacques ANQUETIL, 2 Route de Roissy 77330 OZOIR-LA-FERRIÈRE, sur 7 terrains dont 0 tapis.
- 1.2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition, **au plus tard le jour du tirage au sort.**
- 1.4. Le Juge-Arbitre de la compétition est Sebastien HERBERT. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2. Le Gestionnaire et Organisateur principal de la compétition est Thibaud FICHEZ
- 1.5. Le nombre maximal de participants est limité à 250 personnes.

### Article 2 : Séries et Tableaux

- 2.1. Le « 8<sup>e</sup> Tournoi d'Oz le BAD » est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories : « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».
- 2.2. Les séries proposées sont **D7/D8, D9/P10 et P11/P12/NC** dans les 5 disciplines : Simples (**SH, SD**), Doubles (**DH, DD**) et Mixte (**MX**).
- 2.3. Les inscriptions en **simple et en mixte** (pour les joueurs souhaitant faire 2 tableaux) ne sont **pas possible**. Les joueurs ne pourront s'inscrire que sur 2 tableaux au maximum.
- 2.4. Les simples et les mixtes se jouent le samedi et les doubles se jouent le dimanche.
- 2.5. Les phases finales se jouent le samedi pour les simples et les mixtes, et le dimanche pour les doubles.
- 2.6. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.7. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableau(x).
- 2.8. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

### Article 3 : Inscriptions

- 3.1. La date limite d'inscription est fixée au **20 septembre 2024**. Les classements du CPPH sont arrêtés à cette date.
- 3.2. Toute modification de classements pourra entraîner un changement d'inscription vers un tableau d'une série différente. Dans le cas d'un changement de série, la date de paiement sera conservée pour établir la liste principale des tableaux à J-30. Pour toutes informations l'adresse de contact du tournoi est [Tournoi.ozlebad@gmail.com](mailto:Tournoi.ozlebad@gmail.com).
- 3.3. La date du tirage au sort est fixée au **4 octobre 2024**. Les côtes du CPPH sont prises en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.4. Les inscriptions sont uniquement sur Badnet ou eBad.
- 3.5. La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire la date de paiement signalé dans BADNET faisant foi.
- 3.6. Les frais d'inscription s'élèvent à **17€ pour 1 tableau et 22€ pour 2 tableaux**. Ce tarif inclus les 2€ reversés à la FFBaD, pour chaque joueur inscrit à un tournoi.

- 3.7. Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au mieux classé de la paire à la date de fin des inscriptions. Le surclassement dans les tableaux de doubles ne pourra être possible que dans la série supérieure
- 3.8. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. (Règle 3.2.1.5 du RGC)
- 3.9. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 22h00 et le dimanche de 7h30 à 19h00.
- 3.10. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

#### Article 4 : Forfaits

- 4.1. Tout joueur s'inscrivant au « 8<sup>e</sup> Tournoi d'Oz le BAD » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2. Pour toutes informations l'adresse de contact du tournoi est [Tournoi.ozlebad@gmail.com](mailto:Tournoi.ozlebad@gmail.com).
- 4.3. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais :
  - > si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription,
  - > si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.4. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

#### Article 5 : Déroulement

- 5.1. Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points.
- 5.2. Les convocations sont envoyées via Badnet à l'adresse indiquée dans le compte personnel des participants. Elles seront également disponibles sur la page du tournoi dans Badnet.
- 5.3. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.4. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge-Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.5. Les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal ou d'un adulte responsable du club. Dans le cas contraire, il sera déclaré « forfait volontaire ».
- 5.6. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le stade de la compétition.
- 5.7. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.8. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **FORZA 5000**. Des volants seront fournis pour les finales pour toutes les séries et tous les tableaux.
- 5.9. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles à son match.
- 5.10. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.11. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.12. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.13. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu. Des précisions peuvent être affichées pour des « let » au service et en jeu.
- 5.14. Tous les joueurs et conseillers techniques devront respecter les codes de conduite de la FFBaD.

- 5.15.** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.16.** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.17.** La participation au « 8<sup>e</sup> Tournoi d'Oz le BAD » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.18.** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (*extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton*).

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en lisant et en respectant ce règlement, contribuent à la réussite de la compétition.

Le BCO